ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bâtiments commerciaux et industriels

Question écrite n° 39833

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur les entrepôts classés soumis à déclaration. Un projet d'arrêté ministériel prévoit une aggravation de dispositions constructives en exigeant une durée de stabilité au feu des structures mises en place. Ce qui revient, *in fine,* à écarter de la construction l'acier pour faire la part belle au béton. L'acier est pourtant un matériau dont les qualités environnementales sont importantes puisqu'il est recyclable à l'infini. Cette exigence générera, par ailleurs, un coût aggravé de la construction et menace près de 15 000 emplois dans la construction métallique qui, à terme, pourraient disparaître alors qu'elle ne se justifie pas scientifiquement et qu'il n'y a pas de retour sur expériences Il lui demande donc s'il compte maintenir cette exigence.

Texte de la réponse

Le projet d'arrêté ministériel relatif aux entrepôts soumis à déclaration au titre de la législation relative aux installations classées a fait l'objet de six réunions avec les professionnels, dont notamment les professionnels de l'acier, ainsi que de plusieurs dizaines d'échanges et d'approfondissements sous la forme de messages électroniques et d'appels téléphoniques au cours de l'automne 2008. Une des versions diffusées lors de cette concertation comportait une erreur qui est à l'origine des réactions de la profession. Le texte final qui a reçu un avis favorable du Conseil supérieur des installations classées le 16 décembre 2008, présente un équilibre raisonnable entre les questions de sécurité (notamment la possibilité d'évacuer le site pour les personnes en cas d'incendie) et les contraintes économiques. Il permet l'usage de toutes les techniques sûres de construction, et notamment des constructions métalliques.

Données clés

Auteur : M. Jean-Yves Le Déaut
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39833
Rubrique : Bâtiment et travaux publics
Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire
Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 janvier 2009, page 433
Réponse publiée le : 24 février 2009, page 1810